Bulletin Municipal de Lapoutroie-Hachimette

Chers concitoyens,

En 1789, la révolution était menée par les bourgeois et les paysans contre la noblesse et le haut clergé qui abusaient de leurs privilèges. Ces privilèges, abolis une certaine nuit du 4 août, ont laissé la place à d'autres privilèges pour ceux qui possèdent la richesse financière dont la moitié est détenue par 1% de la population. Cela a pour effet que le partage de la valeur entre capital et travail se fait de plus en plus au détriment des salariés. Même les Etats ont du mal à faire face aux pressions ; il n'y a qu'à voir les difficultés pour mettre en place une taxe sur les transactions financières.

Ce sentiment d'injustice s'ajoute au fait que nos gouvernants ont depuis 35 ans, géré les finances de l'Etat d'une manière calamiteuse. Cette attitude a pour conséquence que nous léguons une dette colossale aux générations futures qui auront de bonnes raisons de nous en vouloir. Cependant, l'Etat prend maintenant des mesures pour limiter la casse. Il y a un an, je vous écrivais que cela ferait mal et que tout le monde serait concerné. Eh bien, nous y sommes ! En plus des mesures qui nous concernent à titre individuel, les dotations de l'Etat diminuent fortement alors que le même Etat nous impose des dépenses supplémentaires avec notamment la réforme des rythmes scolaires.

Entre la baisse des dotations et l'augmentation des dépenses obligatoires, les ressources de la commune baisseront en moyenne de 50 000 € par an entre 2013 et 2017 soit 250 000 € au bout de 5 ans. Ceci représente l'équivalent de la moitié des contributions directes : taxe d'habitation et taxe foncière. Pour conserver ses moyens, la commune devrait augmenter les taux d'imposition de 10 % par an.

Soyez rassurés, la commune n'en viendra jamais à de telles extrémités. Nous devrons cependant faire des choix pour limiter nos dépenses de fonctionnement et nous contenter de ce qui est absolument indispensable en investissements. Toutefois, nous appliquerons une hausse modérée de 2% des taux d'imposition pour nous maintenir « la tête hors de l'eau ». Cette hausse sera largement compensée par une diminution de l'impôt sur le revenu suite à la suppression de la première tranche d'imposition par le gouvernement. Les investissements de 2015 seront consacrés à la poursuite des travaux d'aménagement de la rue du Dr Macker, à l'aménagement de l'entrée d'Hachimette (en venant de Fréland), aux travaux de consolidation des fondations de l'église. Nous devrons aborder le problème posé par l'avenir de nos écoles dans le contexte d'un éventuel regroupement avec l'école du Bonhomme. L'accessibilité des bâtiments communaux fera aussi partie des projets pour les 2 ans qui viennent.

Donc la vie continue, certes dans un contexte un peu morose mais ayons toujours confiance en l'avenir et sachons compenser par le cadre de vie qui est le nôtre à Lapoutroie-Hachimette et dont la préservation fait aussi partie des préoccupations du conseil municipal.

Roger CLAUDEPIERRE, adjoint chargé des finances.

Budget communal 2015…

La baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des dépenses obligatoires (réforme des rythmes scolaires, contribution vers les communes pauvres, augmentation des charges sociales…) observées depuis 2013 se poursuivront au moins jusqu'en 2017 et se montent en moyenne à 50 000 € par an soit 250 000 € sur 5 ans. Pour conserver nos ressources, nous devrions augmenter les impôts directs de 10 % par an, ce que bien sûr nous ne ferons pas. Cependant, pour conserver un minimum de moyens tout en faisant des efforts d'économie, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti augmenteront de 2 %. Le prix de l'eau est stable. Les investissements de la commune concerneront surtout le renforcement des fondations de l'église et la poursuite des travaux de la rue du Dr Macker.

Les taux d'imposition en 2015:

Taxe d'habitation:	12,34%
Foncier bâti:	13,14%
Foncier non bâti:	85,02%

Les dépenses de fonctionnement de la commune : 1 676 000 € dont détail ci-dessous

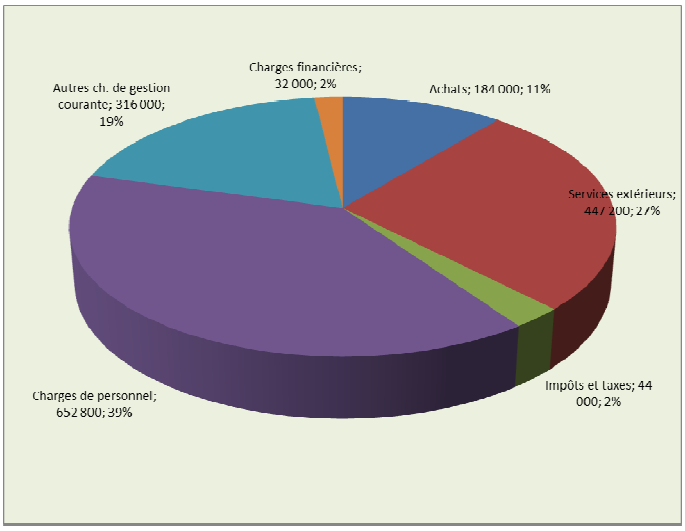
Charges financières; 32 000; 2%
Achats; 184 000; 11%
Autres ch. de gestion courante; 316 000; 19%
Services extérieurs; 447 200; 27%
Charges de personnel; 652 800; 39%
Impôts et taxes; 44 000; 2%

Les recettes de fonctionnement de la commune s'élèvent à 1 876 000 €; plus bas le détail des impôts qui représentent 1 032 000 € soit plus de la moitié des ressources de la commune.

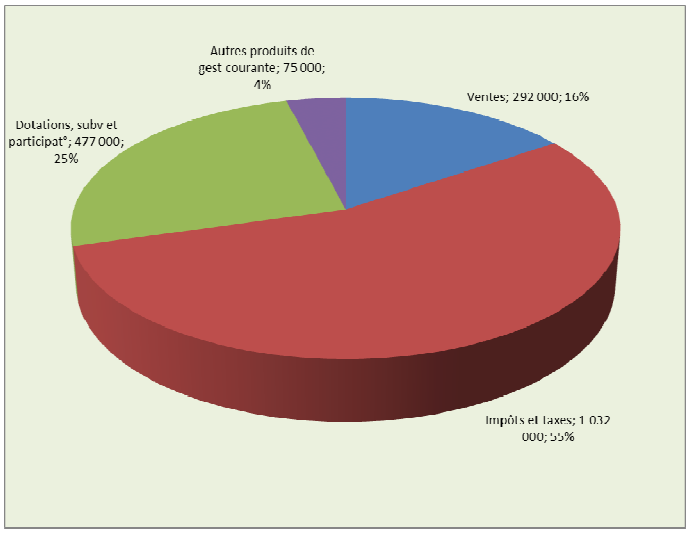
Autres produits de gest courante; 75 000; 4%
Ventes; 292 000; 16%
Dotations, subv et participat°; 477 000; 25%
Impôts et taxes; 1 032 000; 55%

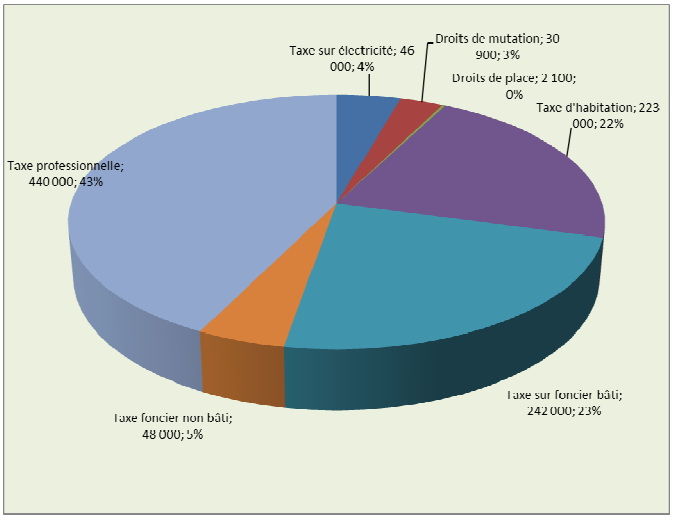
Taxe sur électricité; 46 000; 4%
Droits de mutation; 30 900; 3%
Droits de place; 2 100; 0%
Taxe d'habitation; 223 000; 22%
Taxe professionnelle; 440 000; 43%
Taxe sur foncier bâti; 242 000; 23%
Taxe foncier non bâti; 48 000; 5%

Les investissements 2015 de la Commune...

Remboursement des emprunts	:	230 208 €
Opérations d'ordre	:	319 424 €
Tennis	:	2 901 €
Plafond acoustique	:	12 000 €
Eglise	:	310 000 €
Eclairage public	:	6 000 €
Signalisation	:	6 000 €
Aménagements cimetière	:	18 000 €
Chicanes rue du Gal Dufieux	:	10 000 €
Aménagement Séquoia	:	10 000 €
Piste cyclable	:	52 000 €
Rue du Dr Macker	:	283 000 €
Glissières bois	:	8 000 €
Réfection de chemins	:	9 000 €
Entrée Hachimette	:	68 000 €
Matériels divers	:	234 981 €
Etang de pêche	:	14 000 €
Réserve incendie	:	8 000 €
Logiciels informatiques	:	3 500 €
TOTAL		**1 605 014 €**

Les investissements 2015 en eau et assainissement...

Remboursement des emprunts	24 000 €
Opérations d'ordre	12 800 €
3 poteaux incendie	12 000 €
Liaison forage source Mollard	66 000 €
Amélioration des captages	6 000 €
Liaison hydraulique entre les réservoirs (Mérelles / Anneaux)	25 000 €
Protection des captages	6 000 €
Achat de terrains	10 000 €
Opérations diverses	894 €
Compteurs	4 000 €
TOTAL	**166 694 €**

Tarifs 2015...

Cimetière

Cimetière (2m²)

15 ans : 173 €
30 ans : 346 €
50 ans : 572 €

Columbarium (1 case / 4 urnes)

15 ans : 500 €
30 ans : 850 €
50 ans : 1 300 €

Cavurne
50x60 cm
(jusqu'à 8 urnes)

15 ans : 90 €
30 ans : 170 €
50 ans : 300 €

Jardin du souvenir

Avec plaque : 50 €
Sans plaque : 0 €

Salles communales

	Foyer Saint-Martin	Salle des Loisirs	Salle des Ventes
Tarifs de base	200€	300€	60€
	+	+	+
Chauffage	50€	90€	20€
Hors Lapoutroie	105€	105€	40€
Lave-vaisselle	18€	18€	18€
Vaisselle ou salle rendue sale(s)	75€	75€	75€

Tarifs valables pour un week-end (du vendredi soir au lundi matin)

Toute journée supplémentaire ou individuelle sera facturée à raison de 50% du tarif.

Quelques rappels…

STATIONNEMENT

De nombreuses places de stationnement ont été matérialisées. Malgré cela, nous voyons beaucoup trop de voitures se garer sur les trottoirs ou en dehors de ces emplacements.

Cette situation entraîne un véritable danger pour les piétons et pour nos enfants. En hiver, cela pose un problème pour le déneigement.

CIRCULATION

Depuis cet automne, la rue du 2ème Tabors Marocains est en sens unique dans le sens de la montée.

L'entrée se fait par le pont dit de St Nicolas et des places de stationnement ont été matérialisées.

ECLAIRAGE PUBLIC

Après avoir instauré des coupures de nuit dans les secteurs « Lannilis » et « Tschépitre » depuis le printemps 2013, la municipalité a décidé de faire de même dans le quartier de la rue du 2ème Tabors Marocains (rue des Tabors, rue du Sapin, une petite partie de la rue du Général Dufieux et la rue de la Filature).

Les horaires des coupures sont :

-du dimanche soir au vendredi soir : 23h00 -4h00
- le samedi soir : coupure à 2h00, pas d'allumage le dimanche matin.

Une réunion avec les riverains concernés se fera au printemps 2015 pour en tirer un bilan.

Le défenseur des droits

Le défenseur des droits intervient pour préserver les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics, défendre les droits de l'enfant, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité, veiller au respect de la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité.

Vous trouverez en mairie des dépliants sur les thèmes suivants :

◊ Jeunes (faites respecter vos droits…)
◊ Une grossesse sans discrimination
◊ Protection sociale
◊ Combattre les discriminations
◊ Défendre les usagers des services publics
◊ Faites respecter vos droits dans votre département
◊ Homophobie au travail
◊ Défendre les droits de l'enfant
◊ L'emploi des personnes handicapées sans discrimination

Elections départementales...

Les élections départementales (ex-cantonales) se dérouleront le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour.

Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours. À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux. Désormais, Lapoutroie est intégré dans le canton n°14 de Sainte-Marie-Aux-Mines.

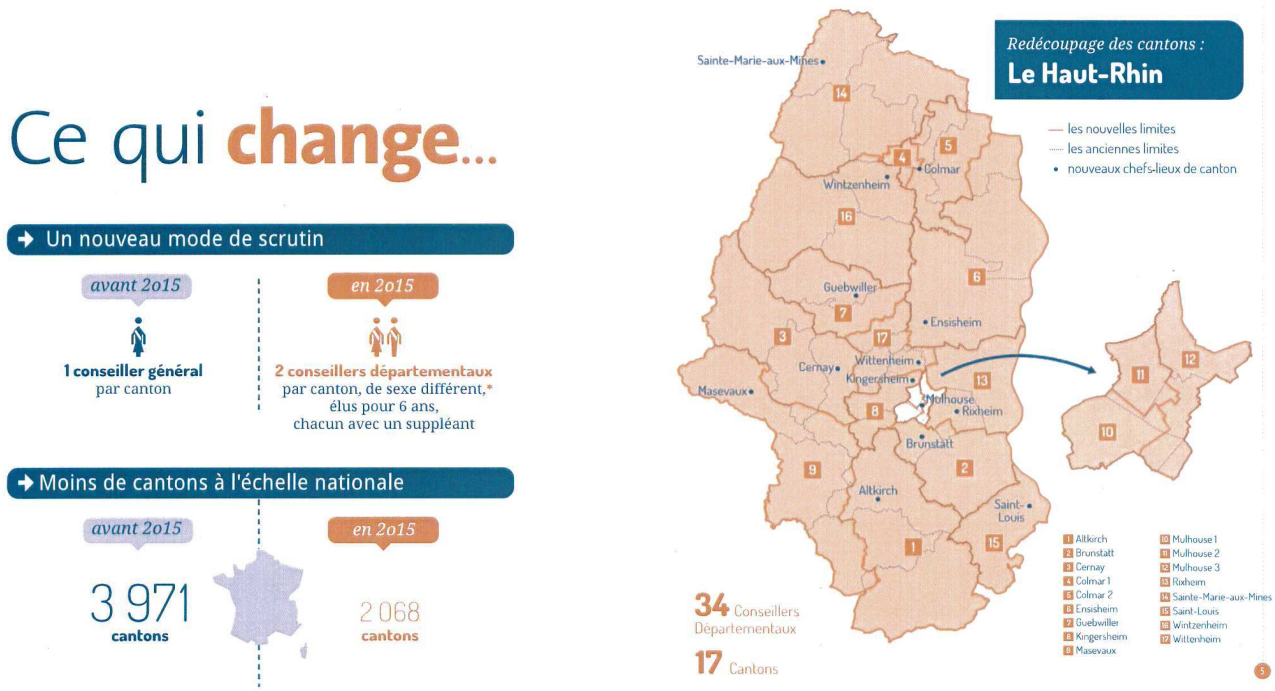

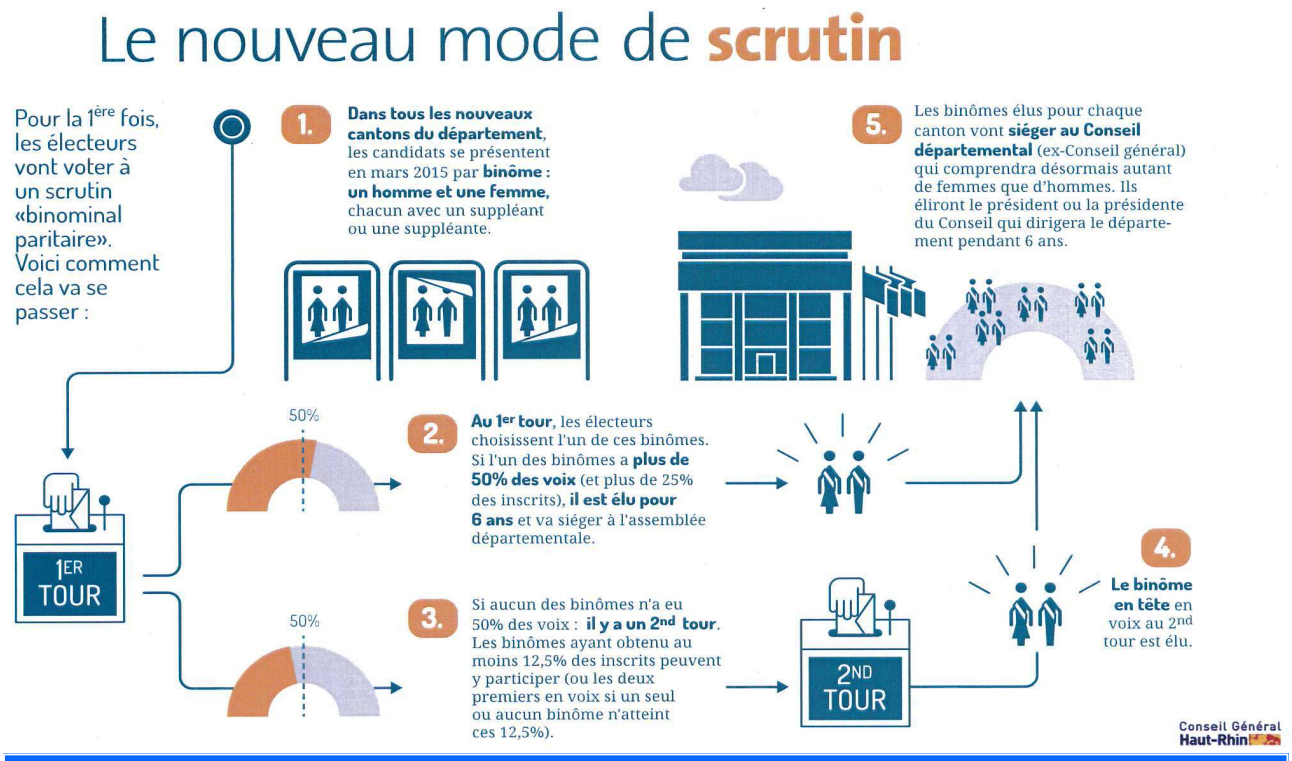
Le nouveau mode de scrutin
Pour la 1ère fois, les électeurs vont voter à un scrutin «binominal paritaire». Voici comment cela va se passer :
1. Dans tous les nouveaux cantons du département, les candidats se présentent en mars 2015 par binôme : un homme et une femme, chacun avec un suppléant ou une suppléante.
1ER TOUR
50%
2. Au 1er tour, les électeurs choisissent l'un de ces binômes. Si l'un des binômes a plus de 50% des voix (et plus de 25% des inscrits), il est élu pour 6 ans et va siéger à l'assemblée départementale.
50%
3. Si aucun des binômes n'a eu 50% des voix : il y a un 2nd tour. Les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des inscrits peuvent y participer (ou les deux premiers en voix si un seul ou aucun binôme n'atteint ces 12,5%).
2ND TOUR
4. Le binôme en tête en voix au 2nd tour est élu.
5. Les binômes élus pour chaque canton vont siéger au Conseil départemental (ex-Conseil général) qui comprendra désormais autant de femmes que d'hommes. Ils éliront le président ou la présidente du Conseil qui dirigera le département pendant 6 ans.
Conseil Général Haut-Rhin

Le « mode d'emploi » édité par le Conseil Général est à retirer en mairie.

Permanence du bureau de vote

Un appel est lancé à tous les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune de Lapoutroie pour participer aux permanences du bureau de vote de 8h00 à 18h00 (par tranche de 2h00) ou pour être scrutateurs à l'issue du vote (participation au dépouillement des votes). Si vous êtes intéressé(e)s et disponibles , vous pouvez le signaler au secrétariat de la Mairie ou par mail à eric@lapoutroie.fr

Vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous. La procuration est établie pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours). Toutefois, une procuration peut être établie pour une durée de son choix dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement si l'intéressé atteste être de façon durable dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote.

Choix du mandataire

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit répondre à 2 conditions :

1. Être inscrit dans la même commune que son mandant
2. Ne pas avoir reçu d'autre procuration en France

Vous devrez obligatoirement présenter une pièce d'identité en plus de votre carte électorale pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3500 habitants et plus.

Ligue contre le cancer...

CONTRE LE CANCER
LA LIGUE
101 comités
pour la vie

Comme chaque année, le comité départemental de la ligue contre le cancer remercie toutes les personnes qui ont contribué à la quête 2014. Le montant s'élève à

8532.00 €

Cette somme est une aide précieuse dans le combat qui est mené contre le Cancer. Elle sera affectée à l'aide à la recherche, l'aide aux hôpitaux, l'information et la prévention, et l'aide aux malades et à leurs proches.

La CCVK vous informe...

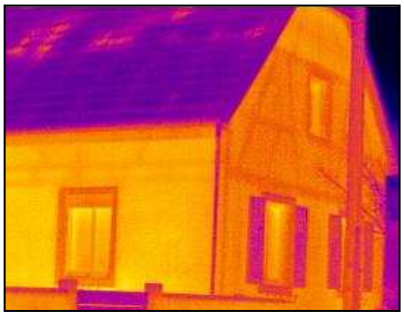

La thermographie infrarouge
à l'honneur cet hiver !

Avec le froid reviennent ces questions : Pourquoi je paye si cher en chauffage ? Est-ce que ma maison est bien isolée ? Par où s'en va la chaleur ?

Pour nous et notre environnement, la **Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg** s'engage en nous aidant à identifier et pallier ces fuites de chaleur.

Nuit de la thermographie

Lors de cette soirée, un thermicien d'Alter Alsace Energies viendra présenter l'outil thermographique. Dans un premier temps, une balade dans le village permettra de voir et comprendre ce qu'on voit avec une caméra thermique. Dans un second temps, le thermicien présentera les solutions à apporter aux problèmes rencontrés.
Cette soirée ouverte à tous se déroulera :

Le vendredi 13 février 2015 à 19h30 au départ du Foyer Saint-Martin
Habillez-vous chaudement !

Bourses BAFA

Dans le cadre des actions du Service Jeunesse, la CCVK a créé une Bourse BAFA pour accompagner les jeunes de la vallée de Kaysersberg qui s'engagent et achèvent une formation BAFA.

Critères de sélection des dossiers de demande de bourse :

- ◊ Bourse réservée aux habitants de la CCVK
- ◊ Âge minimum 17 ans, non salarié
- ◊ Engagement à encadrer les enfants ou les jeunes de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg par le biais des associations existantes ou du Service Jeunesse

L'aide de 200€ est versée au stagiaire BAFA à l'issue de la formation (stage général, stage pratique et stage de perfectionnement validés).
Enveloppe annuelle : 1.000€

Tous éco citoyens - Programme d'animations 2015

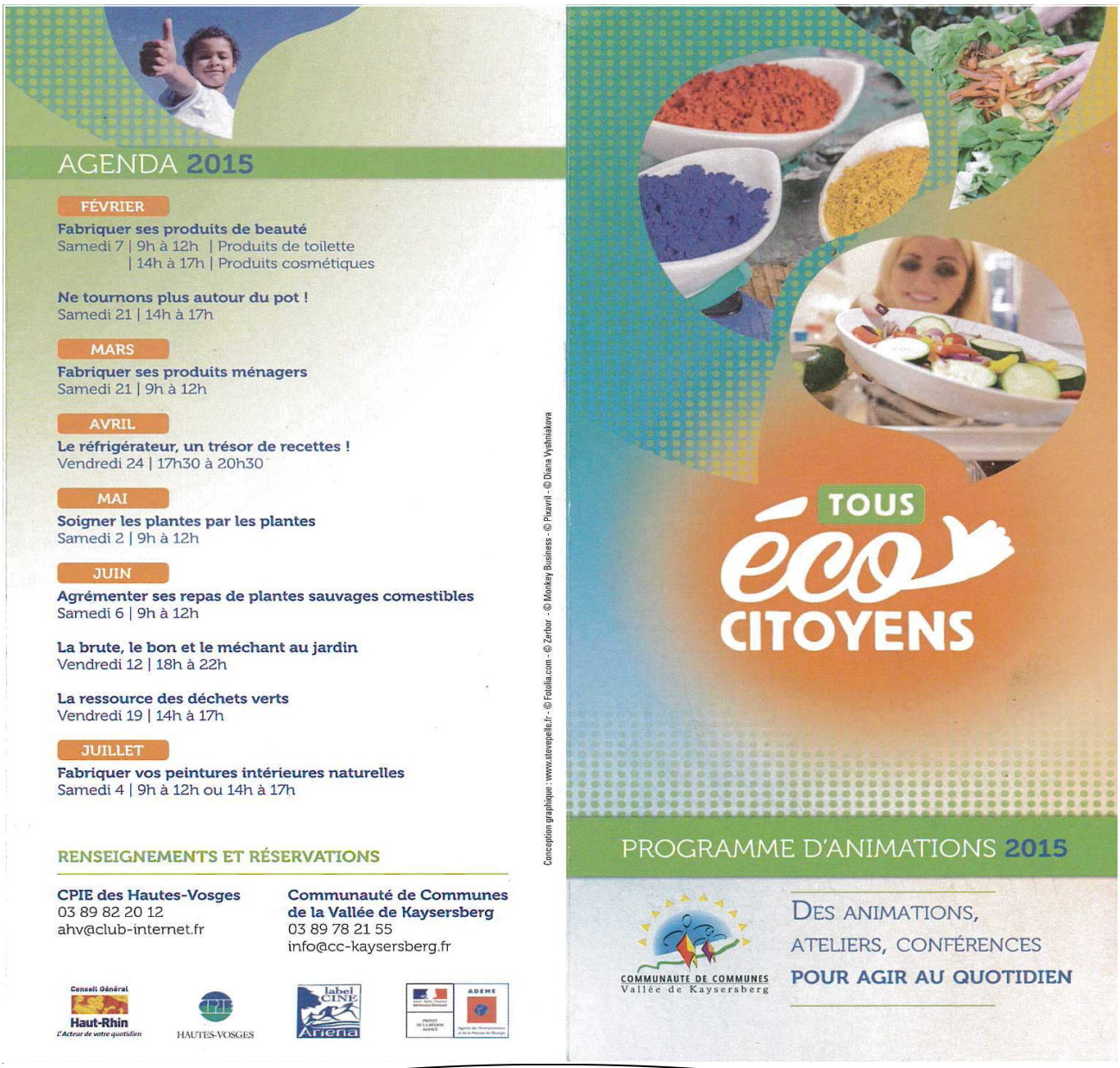
AGENDA 2015
FÉVRIER
Fabriquer ses produits de beauté
Samedi 7 | 9h à 12h | Produits de toilette
| 14h à 17h | Produits cosmétiques
Ne tournons plus autour du pot !
Samedi 21 | 14h à 17h
MARS
Fabriquer ses produits ménagers
Samedi 21 | 9h à 12h
AVRIL
Le réfrigérateur, un trésor de recettes !
Vendredi 24 | 17h30 à 20h30
MAI
Soigner les plantes par les plantes
Samedi 2 | 9h à 12h
JUIN
Agrémenter ses repas de plantes sauvages comestibles
Samedi 6 | 9h à 12h
La brute, le bon et le méchant au jardin
Vendredi 12 | 18h à 22h
La ressource des déchets verts
Vendredi 19 | 14h à 17h
JUILLET
Fabriquer vos peintures intérieures naturelles
Samedi 4 | 9h à 12h ou 14h à 17h
RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS
CPIE des Hautes-Vosges
03 89 82 20 12
ahv@club-internet.fr
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
03 89 78 21 55
info@cc-kaysersberg.fr
Conseil Général Haut-Rhin
HAUTES-VOSGES
label CINE Ariena
ADEME
Conception graphique : www.stevepelle.fr - © Fotolia.com - © Zerbor - © Monkey Business - © Picavril - © Diana Vyshniakova
TOUS éco CITOYENS
PROGRAMME D'ANIMATIONS 2015
COMMUNAUTE DE COMMUNES Vallée de Kaysersberg
DES ANIMATIONS, ATELIERS, CONFÉRENCES
POUR AGIR AU QUOTIDIEN

Des dépliants avec le programme complet sont disponibles en mairie.

Groupe Prévoir - La dépendance et ses conséquences

Lundi 9 mars 2015 à 10h à la salle des ventes de Lapoutroie, le Groupe Prévoir, spécialiste de la protection sociale, a le plaisir de vous inviter à une réunion d'information sur le sujet de la dépendance et ses conséquences.

Cette intervention sera suivie d'un apéritif convivial.

Liaison Lapoutroie Lannilis...

Alain Le Gall nous a quittés...

Le dimanche 21 décembre 2014, nous avons appris avec tristesse, le décès brutal d'Alain Le Gall, président honoraire du Comité d'Animation de Lannilis , bien connu à Lapoutroie pour sa grande contribution à la création de la charte d'amitié entre nos deux villes.

A Lannilis, il est la personne qui a créé le Comité d'Animation, dont il a été le Président pendant 40 années. Il est celui qui a créé la foire aux huitres, suivie 10 ans plus tard par la foire aux moules, qui connait toujours autant de succès.

C'est lui aussi qui a créé le syndicat d'initiatives du pays des Abers, un des premiers du Finistère à recevoir le label 2 étoiles pour son accès handicapé. Lui aussi qui a créé le Tro ar Barrez, une épreuve à partager en famille ou entre amis, portant sur la culture générale, appliquée à des lieux emblématiques de Lannilis. Alain était un citoyen engagé qui avait une vision de l'avenir de sa région, et même au delà, puisqu'il s'est aussi intéressé à Lapoutroie...

En effet, en 1984, sur l'instigation de son Maire Jean-Louis Kerboul, il est venu en vacances en Alsace, afin de prendre contact avec la municipalité de Lapoutroie, en vue de créer un jumelage entre les deux villes.

Après trois années d'échanges épistolaires et d'aller-retour entre les deux villes, une Charte d'Amitié a été signée en 1987, sur la base d'échanges familiaux, scolaires et associatifs.

C'est lui, qui avec son ami François Masson, a posé la première pierre d'une relation profonde entre Lannilisiens et Lapoutroyens. Il a voulu que nos échanges ne se limitent pas à des échanges protocolaires, mais qu'ils soient basés sur des liens d'amitié entre les familles des deux villes.

Le Comité de **L**iaison **L**apoutroie-**L**annilis, avec son président Jean-Paul Raffner, en liaison avec le Comité d'Animation de Lannilis, et ses deux co-présidents : Christian Diserbo et Véronique Gouriou, continueront à promouvoir l'amitié entre les personnes de nos deux villes.

Tous les Lapoutroyens qui ont participé aux échanges, et qui ont bien connu Alain Le Gall, se joignent à nous pour adresser nos très sincères condoléances à sa famille : son épouse Annick, ses enfants : Myriam, Philippe et Leatitia, Catherine et Jean-Philippe, et sa petite fille Camille.

Jean-Paul RAFFNER

Soirée ZUMBA

CANTON VERT
Organisé par les U13 de l'AS Canton Vert pour financer leur tournoi
animé par Aurel Fit & Fun
Venez nombreux le
Vendredi 13 Février 2015 à 19h
Salle des Loisirs de LAPOUTROIE
Infos au 06 83 98 15 52
12 € les 2 h boissons, tombolas

Bal de carnaval...

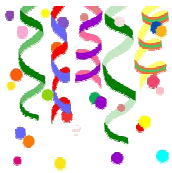

L'amicale de la classe 58 organise son traditionnel bal de carnaval le

Samedi 21 février
à partir de 20h30
dans la salle des Loisirs de Lapoutroie

La soirée sera animée par l'orchestre Gilles Mélodies. Une boisson gratuite sera offerte pour les masqué(e)s présent(e)s avant 21h30.

Venez nombreux passer un bon moment dans l'ambiance carnavalesque et joyeuse du bal de la classe 58.

Entrée masqués 7 €
Non masqués 8.50 €

Carnaval des enfants...

La Commune de Lapoutroie et les P'tits Welches invitent tous les enfants à participer au carnaval des enfants qui aura lieu le

Samedi 14 mars 2014
à 14h30
Départ :
Salle des Loisirs
Thème du carnaval « Le Monde Marin »

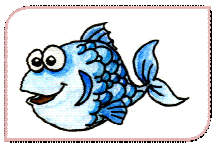

La cavalerie des Embets vous accompagnera tout au long de la cavalcade dans les rues de Lapoutroie. Selon la tradition, le « bonhomme carnaval » confectionné par les P'tits Welches sera brûlé devant l'EPAHD. A l'issue du défilé, un goûter sera offert par la Commune aux enfants au foyer Saint-Martin.

Les parents qui souhaitent apporter des gâteaux ou beignets seront les bienvenus.

Concours de belote - Liaison Lapoutroie-Lannilis

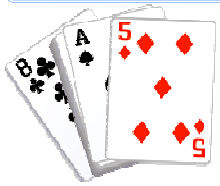

La section Liaison Lapoutroie-Lannilis de l'ASCL vous propose une soirée de jeux dans le cadre d'un concours de belote le

Samedi 7 mars 2015
à partir de 20h00, Salle des Loisirs de Lapoutroie

Soirée de bienfaisance « Haïti chérie »

« Ce que tu donnes t'appartient pour toujours ce que tu gardes est perdu à jamais »

Soirée de Bienfaisance « Haïti chérie »

- **Apéritif des îles** – ambiance jazzy à 19H30
- **Dîner dansant et créole** animé par l'orchestre Jean Raymond

le 11 Avril 2015
Salle des Loisirs de Lapoutroie

35 € par personne

Inscription – Soirée du 11/04/2015
Prix pour la soirée (hors boissons)
Nom :.....
Prénom : .....
Nbre de personnes :..... x 35 € =
Réservation & Paiement à l'aide de ce talon ou par téléphone → à retourner à :

Mireille MUNIER
1a – Altenbach
68650 – Lapoutroie
Tél : 06 73 90 12 62 / 03 89 47 53 06

Menu
Apéritif créole (punch/accras) – *offert*
Soupe de l'indépendance d'Haïti
Bœuf créole – Riz « Massala » – Piclise
Dessert « Blanc manger »
Café - *offert*

Avec l'orchestre **Jean Raymond**, les grands classiques de la danse de salon, cha-cha-cha, rumba, bossa-nova, swing, valse viennoise, valse lente côtoient les standards du jazz, du rock, de la pop et du disco...

Vous invite .....

HELPO HAÏTI

Marie Amour Sans Frontière - Erratum

Lors de la parution du bulletin de Noël, une erreur s'est glissée dans l'article concernant le montant du soutien financier des donateurs. Vous trouverez ci-dessous l'article rectifié.

Depuis plus de 10 ans , notre association humanitaire ' Marie Amour Sans frontière ' récolte des fonds pour venir en aide aux plus démunis. C'est grâce à des soirées festives ; vente de douceurs de Noël et à nos généreux donateurs que nous pouvons apporter notre soutien financier (2013 – 2014 : 20000€) à des petites associations qui œuvrent à travers le monde. Leurs antennes locales nous permettent de suivre l'évolution de leurs projets sur le terrain.

Un exemple : HUMANI - BURKINA
(réfection d'une maternité)

Un grand Merci à la municipalité pour la disponibilité de la salle ainsi qu'à toutes les personnes qui nous soutiennent fidèlement.

A la recherche de peintures de E. METZLER

Au début du siècle dernier (entre 1910 et 1925) un habitant d'Hachimette, monsieur E. Metzler peintre à ses heures, fit des tableaux représentant son village. Ce vieux monsieur à la retraite qui habitait la maison Hermann (dite chez Bugatti) près du café des Vosges vendait ses peintures pour améliorer sa condition ou les échangeait contre des services rendus. A ce jour une demi-douzaine de ses tableaux sont inventoriés et scannés.

Il serait intéressant de retrouver d'autres peintures de cet artiste qui témoignent avec beaucoup de précisions de notre village.
Par cet article nous faisons appel à toute personne possédant un tableau signé "E. METZLER" ou "E M".
Dans un premier temps ces tableaux seront scannés sur place et éventuellement dans un deuxième temps une exposition pourrait être consacrée à ce peintre amateur qui fut habitant de notre village. Ci-contre deux tableaux sur toile: l'ancienne chapelle peinte en 1925 et une vue du village depuis les Hauts Prés peinte en 1910.

Si vous êtes en possession d'un tableau qui pourrait avoir été peint par E Metzler, vous pouvez contacter Michel Petitdemange au 0389475524 ou petitdm@orange.fr

Auto-école UP&GO

Depuis le mois de décembre, l'auto-école UP&GO s'est installée à Hachimette au 21 rue de l'Europe (anciennement Jacky Sport).

Si vous êtes intéressés pour le passage du permis B, de la conduite accompagnée, d'un stage de code pendant les vacances scolaires..., n'hésitez pas à rencontrer Fanny RINGLER qui vous accueillera dans ses locaux du mardi au vendredi de 18h00 à 19h00, le samedi de 13h00 à 14h00 ou sur rendez-vous au 06.83.80.92.27.

Espace des métiers du bois et du patrimoine à Labaroche

GUIDE AU MUSEE - ON RECRUTE .....

Qu'est ce qu'être guide au Musée ?

Disons que c'est avant tout, un immense enrichissement personnel.
Je m'explique, le guide est en contact direct avec des gens de tous horizons, de toutes cultures et de tous âges, il va passer avec eux environ deux heures, à présenter les machines et outils divers, en agrémentant son commentaire d'anecdotes vécues, et d'histoires drôles.

Il va échanger et dialoguer, avec ses interlocuteurs, qui ne sont plus des clients du Musée, mais des amis, avides de découvertes.

Il va même jouer avec eux, les faire travailler, rire de bons mots ou d'histoires drôles. Il va donner du plaisir, mais il va surtout en recevoir énormément en échange. Certes, il faut aimer le contact humain, et le partage, mais que tout cela est bon quand c'est fait gratuitement, et sans contraintes.

Comment devient-on guide?

Cela commence par une formation, atelier par atelier, qui se passe sur environ six demi journées, avec Fernand (un des pères fondateur du Musée)
Ensuite, il est demandé au futur guide de suivre les visites de différents guides, car chacun a sa méthode et ses commentaires. Il peut donc se faire une idée de la visite qu'il va mettre en place.
Et puis, nous lui faisons passer un petit examen, en le lançant sur une visite complète avec des clients de son choix, visite suivie des corrections éventuelles et de la remise d'un diplôme de guide.
Le nouveau guide, n'est pas abandonné ensuite, il est suivi, aidé, et surtout encouragé, par ses collègues plus expérimentés et aguerris.

Qui sont les guides actuels?

Ils viennent de milieux divers et variés, comme quoi, il n'est pas nécessaire d'être des métiers du bois, pour partager notre passion.
Nous avons des anciens facteurs (3), un gendarme, un maitre d'hôtel, un chef de cuisine, un gardien de prison, une professeur des écoles (eh oui, une femme), un paysagiste, un professeur de technique en collège, un ingénieur, un ancien EDF, un conducteur du TP, des cadres techniques etc...et un forestier ONF.

En conclusion, vous êtes jeune retraité, vous êtes « actif » vous aimez le contact, vous voulez vivre avec nous ces moments extraordinaires que nous partageons chaque jour avec nos visiteurs, vous voulez parfaire vos connaissances, venez nous rejoindre.
Pour cela il suffit de me contacter au 06 30 18 37 82 ou par mail **museedubois@orange.fr**

Le Président du Musée : Jacques GRILLARD

Détecteurs de fumée obligatoires dans les logements avant mars 2015

Au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée. Si vous ne voulez pas attendre le dernier moment, ces informations vous concernent. L'arrêté du 5 février 2013 précise toutes les exigences auxquelles doivent répondre ces appareils.

Combien de détecteurs de fumée installer ?
Il en faut au moins un par logement.

Où installer l'appareil ?
Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur.

Qui installe le détecteur de fumée ?
C'est le propriétaire du logement qui l'installe ou le fait installer à ses frais.

Qui s'en occupe : entretien, changement des piles, renouvellement si nécessaire ?
C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.

Pourquoi l'arrêté interdit-il d'installer des détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles d'habitation ?
Une détection de fumée dans les parties communes déclencherait l'alarme et inciterait les gens à sortir de leur logement et à entrer dans les fumées. Or, ce sont précisément les fumées qui sont dangereuses.

Téléphone, smartphone : un risque au volant

Téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident ; écrire un message en conduisant multiplie ce risque par 23 !

Le constat est alarmant : 31 % des conducteurs reconnaissent lire leurs messages au volant et 13 % en rédigent. Cette tendance est encore plus marquée chez les moins de 35 ans : 61 % des conducteurs lisent leurs SMS en conduisant et 32 % en écrivent (sondage exclusif TNS-Sofres – septembre 2013) !

Le smartphone ou le téléphone portable sont aujourd'hui omniprésents dans la vie quotidienne. Au volant leur usage distrait le conducteur, avec pour conséquences immédiates : augmentation du temps de réaction, difficulté à maintenir le véhicule dans sa trajectoire, à s'insérer dans le flux de circulation, à adapter sa vitesse, réduction du champ visuel et moindre conscience de l'environnement.

Dans la plupart des pays européens, l'usage du téléphone au volant est interdit. En France, un conducteur utilisant un téléphone portable tenu en main est passible d'une amende forfaitaire de 135 euros et d'un retrait de 3 points du permis de conduire. L'usage du kit main libre est toléré mais peut être retenu comme circonstance aggravante si, en cas d'accident, son emploi s'avère en être la cause.

Faire la route sans être distrait par le téléphone portable, c'est possible !
Il suffit d'activer le mode silencieux pendant toute la durée du trajet, de placer le téléphone dans un endroit du véhicule non accessible en conduisant, de le confier à un passager ou de s'arrêter dans un endroit sécurisé pour prendre connaissance des messages reçus.

Pour en savoir plus : www.securite-routiere.gouv.fr

Calendrier des manifestations

Vendredi 13 février :	**Soirée ZUMBA** AS canton Vert – Salle des Loisirs
	Nuit de la thermographie CCVK - Départ à 19h30 devant le Foyer St-Martin
Samedi 21 février :	**Bal de Carnaval** Classe 58 – Salle des Loisirs
Samedi 7 mars :	**Concours de belote** ASCL-Liaison Lapoutroie Lannilis Salle des Loisirs
Samedi 14 mars :	**Cavalcade des enfants** Commune de Lapoutroie et Les P'tits Welches
Dimanche 22 mars :	**Elections Départementales** 1er tour
Samedi 28 mars :	**Bal Country** Welche Dancer's Salle des Loisirs
Dimanche 29 mars :	**Elections Départementales** 2ème tour
Dimanche 29 mars :	**Rallye de Pâques** Ludothèque
Samedi 11 avril :	**Soirée de bienfaisance « Haïti chérie »** Helpo Haïti Salle des Loisirs
Samedi 25 et Dimanche 26 avril	**Exposition « Canton de Lapoutroie— images de La Grande Guerre »** Foyer Saint Martin

Le calendrier des manifestations est régulièrement mis à jour sur le site internet, rubrique « vie associative » - page « manifestations ». Vous y trouverez également le programme complet de toutes les animations.

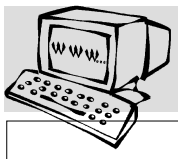

Retrouvez tous les numéros du lien, en couleur, sur notre site www.lapoutroie.fr - rubrique vie municipale

Bulletin municipal édité par la Commune de Lapoutroie-Hachimette
Directeur de la publication : Jean-Marie MULLER